



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Lempdes, le 30/03/2026

Dossier suivi par : Simon PARPINELLI
Gestionnaire agréments/Service régional de l'alimentation
Tél. : 06 60 78 77 09
Courriel :
agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Réf. : LE/2026/408
Objet : Agrément phytosanitaire

SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S.
10 A RUE DE LA VOIE LACTEE
69370 - SAINT DIDIER AU MONT D'OR

AGRÉMENT

**RELATIF À LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET AU CONSEIL
À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-26 du 11 février 2026 portant délégation de signature à M. Armand SANSEAU, directeur régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté DRAAF n°2026/02-48 du 16 février 2026 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – compétence d'administration générale

L'organisme	SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S.
domicilié à	10 A RUE DE LA VOIE LACTEE 69370 - SAINT DIDIER AU MONT D'OR

est agréé sous le numéro d'immatriculation : RH00902

pour effectuer ses activités :

- **de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels OUI**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels NON
- d'application en prestation de service : hors traitement de semences NON
- de conseil stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SITE	CP - VILLE	N° SIRET
SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S.	10 A RUE DE LA VOIE LACTEE 69370 - SAINT DIDIER AU MONT D'OR	379 603 087 00030

Pour le directeur et par délégation,
le chef du pôle qualité et protection des
végétaux

Arnaud LABELLE

